

-SEANCE ORDINAIRE-
Du 03/04/2012

**Membres en
exercice : 18
Présents : 13
Votants : 15**

Le trois avril deux mille douze, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PREIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean Pierre MANCEAU.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/03/2012

Présents : MM. MANCEAU Jean-Pierre, DANEY Bernard, Mme. PALLAS Marie-Hélène, MM. SINET Franck, FAUGERE Didier, BAPSALLE Jean-Gilbert, CORSELIS Robert, Mme MARTIN RUIZ Véronique, Mme. PERRIAT Laurence, Mme DUMAS Sonia, MM. COULAUD Christian, LUCAS Claude, Mme GUTIERREZ Michelle.

Absents représentés : M GUILLOT DE SUDUIRAUT Olivier par M. BAPSALLE Jean-Gilbert ; Mme. CABALE Fabienne par Mme. PERRIAT Laurence.

Absents : M. ROULLEUX Maurice, MM. LECOMTE Jean-Michel, PRADALIER Francis.

Invités : M LINKE Aurélien (fonctionnaire territorial), Mme JEAN Danièle (fonctionnaire territorial).

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées : M. FAUGERE Didier.

Monsieur BAPSALLE Jean Gilbert affirme qu'il traitait bien de la RD 116 et non de la RD 107 dans les questions diverses du dernier compte rendu. Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Conformément aux articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises par délégation du Conseil Municipal au Maire :

Date de la décision	Objet de la décision	Montant HT
22/03/2012	Avenant assurance SMACL : modification Espace POUPOT	141.42 € HT
	Avenant restructuration et extension espaces d'activités sportives	Lot 3 Moriceau Plus value – 690.75 € HT Lot 11 Chatenet Plus Value – 1381.89 € HT

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISE

Conformément à la loi n°78-788 du 28 juillet 1978, et à l'article 261 du code de procédure pénale, il est procédé publiquement au tirage au sort, à partir de la liste électorale générale, des six noms fixés par arrêté préfectoral.

Sont tirés au sort les électeurs suivants :

NOMBRE.....6

AGE.....avoir plus de 23 ans (nés avant le 01/01/1990)

Retenir le « N°A1 » sur la liste électorale (n°électeur général tous bureaux confondus)

DERNIER NUMERO ELECTEUR.....1.573

N° Ordre	N° ELECTEUR	NOM - Prénoms
1	0550	DUFOURQ Jean Paul
2	1230	PALLU Pascale
3	1329	QUEYREL Aurélie
4	1138	MAURIAC Pascal
5	0786	GUILLEMIN Lydia
6	0267	CAPDEVILLE Marie Catherine

Fait et délibéré en séance à la date indiquée ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

DELIBERATION N°031-2012 :
DROIT DE PREEMPTION URBAIN (D.P.U)
DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 04/02/2002, le Conseil Municipal a décidé de l'institution d'un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et NA du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S) de la Commune.

Monsieur le Maire donne lecture des demandes d'intention d'aliéner reçues, situées dans ces zones là :

Reçu à la sous-préfecture de LANGON le 06/04/2012.
 Reçu en retour à la mairie de PREIGNAC le 17/04/2012.
 Le Maire : J.P. MANCEAU

Date réception	Propriétaire	Notaire	Cadastre
12/03/2012	PIETRIGA Flo LEBODA Céline	Me Jecko Michèle	Section A n° 200 Rue Henry de Lur Saluce 766 m ₂
12/03/2012	VEIGAS lucie IMMO	Me Orsoni, Eschapasse, Sarrazin Matous, Mamontoff	Section B n°1535 Guilhem du Rey 233 m ₂
19/03/2012	M et Mme BRUN Claude	Me Lalanne, Rassat	Section A n°1244, 1137, 1398. Sensin 1023 m ₂
12/03/2012	LABANT Jean	SCP Deveze, Bentejac, Haddad	Section B n° 1632 Couleyre 462 m ₂

Monsieur le Maire demande si des questions sont à poser. Pas de questions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité des membres présents et représentés** de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles désignées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance à la date indiquée ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

DELIBERATION N°032-2012 :
VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE 2012 DE LA TAXE D'HABITATION ET DES TAXES FONCIERES.

- Vu l'état de notification 1259 TH-TF

- Considérant que le produit fiscal 2012 à taux constants s'élève à 610 471.00 € et les allocations compensatrices à 33 073 €

- Considérant que le produit fiscal « attendu » est de 610 471.00 € et que le produit nécessaire à l'équilibre du budget est de 610 471.00 €

- Vu le calcul des taux de référence de 2011 par application du coefficient de variation proportionnelle suivant :

Taxes	Taux 2011	Coefficient de variation proportionnelle	Taux de référence
TH	10.43 %	Produit attendu 610 471 -----=1 Produit fiscal à tx constants 610 471	10.43 %
FB	18.15 %		18.15 %
FNB	67.73 %		67.73 %

DECIDE par voix 12 voix POUR, 3 Abstentions (MM. BAPSALLE Jean-Gilbert, CORSELIS Robert, GUILLOT DE SUDUIRAUT Olivier), de voter les taux suivants :

TAXES	TAUX VOTES	Bases d'imposition Prévisionnelles 2012	PRODUIT CORRESPONDANT
TH	10,43 %	2 323 000	242 289
FB	18,15 %	1 733 000	314 540
FNB	67,73 %	79 200	53 642
TOTAL			610 471

Monsieur le Maire affirme que compte tenu des difficultés actuelles que peuvent connaître les preignacais, les taux demeurent inchangés depuis 2008. Monsieur le Maire demande si des questions sont à poser. Pas de questions.

Fait et délibéré en séance à la date indiquée ci-dessus.

Reçu à la sous-préfecture de LANGON le 06/04/2012.
 Reçu en retour à la mairie de PREIGNAC le 06/04/2012.
 Le Maire : J.P. MANCEAU

DELIBERATION N°033-2012 :
VOTE DU BUDGET DE L'EXERCICE 2012
DE LA COMMUNE DE PREIGNAC

Le Conseil Municipal,

Après avoir écouté le rapporteur de la Commission des Finances donnant le détail des prévisions des recettes et des dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement du projet du budget 2012 ainsi que du tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent, Monsieur le Maire informe ses collègues que des changements ont été opérés par rapport au projet envoyé avec les convocations. En effet, un affinage des amortissements était indispensable. Monsieur le Maire demande si des questions sont à poser. Madame DUMAS Sonia demande si l'implantation de nouveaux lampadaires doit être financée par la commune. Monsieur DANEY Bernard répond qu'il est du ressort de la Commune de financer la pose de nouveaux lampadaires, la communauté de communes n'en assurant que l'entretien. Il ajoute que cinq lots sont en construction quartier Trinquine et qu'il faudra également les éclairer.

VOTE par 12 voix POUR, 3 voix CONTRE (MM. BAPSALLE Jean-Gilbert, CORSELIS Robert, GUILLOT DE SUDUIRAUT Olivier) le budget de l'exercice 2012 de la Commune de PREIGNAC selon le détail ci-dessous :

Section de fonctionnement

Dépenses	1 727 144,00 €
Recettes	1 727 144,00 €

Section d'investissement

Dépenses	2 786 741,00 €
Recettes	2 786 741,00 €

Fait et délibéré en séance à la date indiquée ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

DELIBERATION N°034-2012 :
VOTE DU BUDGET DE L'EXERCICE 2012
Du SERVICE COMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE PREIGNAC

Le Conseil Municipal,

Après avoir écouté le rapporteur de la Commissions des Finances donnant le détail des prévisions des recettes et des dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement du projet du budget 2012, ainsi que du tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent, Monsieur le Maire qu'une enveloppe est prévue pour mettre en place un système de centrifugation des boues. Concernant les travaux d'extension du réseau au quartier Briatte, il signale que, vu le refus de certains propriétaires, la pose de canalisation en partie privative ne sera pas effectuée. Monsieur BAPSALLE Jean Gilbert affirme qu'il était prévu à un moment donné d'effectuer une élimination des boues à la station d'épuration de Toulonne. Cependant cette idée s'est heurtée au refus de Monsieur AUGÉY à l'époque.

Vote par 12 voix POUR, 3 voix CONTRE (MM. BAPSALLE Jean-Gilbert, CORSELIS Robert, GUILLOT DE SUDUIRAUT Olivier) le budget de l'exercice 2012 du Service Communal d'Assainissement de PREIGNAC selon le détail ci-après :

Section d'exploitation

Dépenses	269 306,00
Recettes	269 306,00

Section d'investissement

Dépenses	485 726,00
Recettes	485 726,00

Fait et délibéré en séance à la date indiquée ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Reçu à la sous-préfecture de LANGON le 06/04/2012.
Reçu en retour à la mairie de PREIGNAC le 06/04/2012.
Le Maire : J.P. MANCEAU

Reçu à la sous-préfecture de LANGON le 06/04/2012.
Reçu en retour à la mairie de PREIGNAC le 06/04/2012.
Le Maire : J.P. MANCEAU

DELIBERATION N°035-2012 :
VOTE DU BUDGET DE L'EXERCICE 2011 DE LA REGIE DE TRANSPORT
DE LA COMMUNE DE PREIGNAC

Le Conseil Municipal,

Après avoir écouté le rapporteur de la Commission des Finances donnant le détail des prévisions des recettes et des dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement du projet du budget 2012 ainsi que du tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent, Monsieur le Maire demande si des questions sont à poser. Pas de questions.

VOTE par 12 voix POUR, 3 voix CONTRE (MM. BAPSALLE Jean-Gilbert, CORSELIS Robert, GUILLOT DE SUDUIRAUT Olivier) le budget de l'exercice 2012 de la Régie de transport de la Commune de PREIGNAC selon le détail ci-dessous :

Section de fonctionnement

Dépenses	25 567,00
Recettes	25 567,00

Section d'investissement

Dépenses	0
Recettes	0

Fait et délibéré en séance à la date indiquée ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

DELIBERATION N°036-2012 :
VOTE DU BUDGET DE L'EXERCICE 2012 DU SERVICE DE TRAITEMENT DES
EFFLUENTS VITI VINICOLES

Le Conseil Municipal,

Après avoir écouté le rapporteur de la Commission des Finances donnant le détail des prévisions des recettes et des dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement du projet du budget 2012 ainsi que du tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent, Monsieur le Maire informe ses collègues que les viticulteurs ont reçu un courrier de Mairie accompagnant le compte rendu de la réunion organisée par la Sous Préfecture le 5 mars dernier. Il leur a été rappelé l'interdiction de rejet sauvage et l'absence de subventions en cas de projet individuel. Quatre viticulteurs se sont portés volontaires pour suivre le déroulement de l'opération avec la Commune. Il ajoute, qu'après un récent contact avec l'agence de l'eau Adour Garonne, celle-ci a indiqué qu'une subvention de 40 % et une avance remboursable de 50 % du montant des travaux pourraient être allouées. D'autres personnes publiques devraient participer au projet. Monsieur le Maire conclut en évoquant l'impossibilité énoncée par les services de la Police de l'eau de rejeter les eaux traitées dans l'oeuillot.

VOTE par 12 voix POUR, 3 voix CONTRE (MM. BAPSALLE Jean-Gilbert, CORSELIS Robert, GUILLOT DE SUDUIRAUT Olivier) le budget de l'exercice 2012 du service de traitement des effluents viti vinicoles selon le détail ci-dessous :

Section de fonctionnement

Dépenses	112 443,00
Recettes	112 443,00

Section d'investissement

Dépenses	167 643,00
Recettes	167 643,00

Fait et délibéré en séance à la date indiquée ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Reçu à la sous préfecture de LANGON le 06/04/2012.
Reçu en retour à la mairie de PREIGNAC le 06/04/2012.
Le Maire : J.P. MANCEAU

Reçu à la sous préfecture de LANGON le 06/04/2012.
Reçu en retour à la mairie de PREIGNAC le 06/04/2012.
Le Maire : J.P. MANCEAU

Reçu à la sous-préfecture de LANGON le 05/04/2012.
Reçu en retour à la mairie de PREIGNAC le 06/04/2012.
Le Maire : J.P. MANCEAU

DELIBERATION N°037-2011 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION USEP ECOLE MATERNELLE : Carnaval des écoles

Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal d'une demande des associations des écoles sollicitant une subvention exceptionnelle de 100 € pour couvrir les frais de SACEM engagés pour le carnaval des écoles.

Monsieur le Maire demande si des questions sont à poser. Pas de questions.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'attribuer une subvention d'un montant de 100 € à l'association USEP école maternelle.**

Cette dépense sera imputée au compte 6574 du budget en cours.

Fait et délibéré en séance à la date indiquée ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

DELIBERATION N°038-2011 : EXTENSION DE LA STATION D'EPURATION POUR LE TRAITEMENT DES EFFLUENTS VITI VINICOLES.

Modification de l'enveloppe financière prévisionnelle fixée par la délibération n°041-2011.

Monsieur le Maire informe ses collègues du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des travaux d'extension de la STEP pour permettre le traitement des effluents viti vinicoles. Pour cela, le recours à un maître d'œuvre est indispensable.

Vu la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage public,

Vu le code des marchés publics,

Vu l'estimation issue de l'étude de faisabilité réalisée par le cabinet MERLIN.

Vu la délibération du Conseil Municipal n°041-2011,

Monsieur le Maire demande si des questions sont à poser. Pas de questions.

Après en avoir DELIBERE, le Conseil Municipal décide **par voix 12 voix POUR, 3 Abstentions (MM. BAPSALLE Jean-Gilbert, CORSELIS Robert, GUILLOT DE SUDUIRAUT Olivier),**

- **De fixer l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux à 389 000 € HT,**
- **Autorise Monsieur le Maire à lancer une procédure de consultation de Maître d'œuvre au titre des marchés à procédure adaptée définis à l'article 28 du Code des Marchés Publics.**

Fait et délibéré en séance à la date indiquée ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Reçu à la sous-préfecture de LANGON le 05/04/2012.
Reçu en retour à la mairie de PREIGNAC le 06/04/2012.
Le Maire : J.P. MANCEAU

DELIBERATION N°039-2011 :
TRAVAUX D'ELECTRIFICATION DELEGUES AU SDEEG
PARTICIPATION DE LA COMMUNE
Programme face 2012 : Sécurisation du poste du Gard

Monsieur le Maire donne lecture de l'estimation des travaux retenus par le SDEEG pour l'année 2012 pour la sécurisation du poste du Gard.

Montant HT estimé	24 049.00 €
TVA 19.6%	4 713.60 €
Montant TTC	28 762.60 €

Monsieur le Maire demande si des questions sont à poser. Pas de questions.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés** :

- **Approuve le projet de sécurisation au quartier du Gard**
- **Sollicite la participation du SDEEG**
- **S'engage à financer la participation communale estimée à 4 809.80 € pour inscription au budget à l'article 20415**

Fait et délibéré en séance à la date indiquée ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

QUESTIONS DIVERSES :

Travaux salle des fêtes : Monsieur le Maire informe ses collègues du Conseil municipal qu'une erreur du notaire a engendré une situation délicate avec les propriétaires des parcelles A 337 et A 1484 voisines de la salle des fêtes. En effet, il semble que les actes des terrains fassent apparaître des servitudes différentes. C'est pourquoi, les travaux concernant la mise en place de la clôture séparative entre ces parcelles ont été stoppés. Madame MARTIN RUIZ Véronique trouve dommage de ne pas pouvoir trouver un compromis avec les preignacais concernés et accéder à leurs demandes. Monsieur le Maire admet qu'il s'agit d'une situation désagréable pour ces personnes, cependant, en tant que gestionnaire de la Commune, il ne peut faire autrement que d'appliquer la loi et de s'en remettre aux stipulations de l'acte de vente.

Nettoyage des bois : Monsieur BAPSALLE Jean Gilbert s'inquiète des incendies causés par des dépôts d'ordure abandonnés. Il souhaite savoir si le Maire peut intervenir au titre de ses pouvoirs de police ou s'il est prévu de mettre à disposition des bennes afin que la société de chasse puisse mettre en place ce nettoyage. Monsieur DANEY Bernard pense qu'il faut l'autorisation des propriétaires pour pouvoir accéder à leur terrain. Monsieur FAUGERE Didier affirme que Monsieur le Maire peut faire nettoyer des parcelles privées aux frais des propriétaires après mise en demeure.

La séance est levée à 19H25.

MANCEAU Jean Pierre		GUILLOT DE SUDUIRAUT Olivier (procuration)	
DANEY Bernard		PERRIAT Laurence	
PALLAS Marie Hélène		CORSELIS Robert	
SINET Franck		MARTIN RUIZ Véronique	
FAUGERE Didier		COULAUD Christian	
BAPSALLE Jean Gilbert		LUCAS Claude	
CABALE Fabienne (procuration)		GUTIERREZ Michèle	
DUMAS Sonia			